



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIGNY
CHAMPAGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURIS
LIMONEST

LISSEU
POLEYMIEUX
QUINCIEUX
ST-FOR
ST-DIDIER
ST-GERMAIN
ST-ROMAN

GRANDLYON

SEANCE DU 14/03/2022

- **Nombre de délégués en exercice : 33**
- **Nombre d'élus présents : 21**
- **Nombre de votants : 28**

Date de la convocation 07/03/2022

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
17/03/2022

Affichage du compte-rendu :
le 17/03/2022

Présents ayant participé au vote : Emmanuel BERNARD – Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Véronique GAZAN - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Catherine LAFORET - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (15)

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Emmanuel BERNARD) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à JL POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) - Karine LUCAS (pouvoir donné à Armand-Louis DE MONTRICHARD) - Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Anne-Laure MATHIAS (pouvoir donné à Corinne CARDONA) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (11)

Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative :

Pascal DAVID (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (2)

Absents non représentés : Jean-Marie HOMBERT – (1)

Secrétaire de Séance élu : Jean-Luc POIRIER

Le **lundi 14 mars 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 07/03/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-06

RESTES A REALISER 2021

RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS – VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Les restes à réaliser pour 2021 se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement

Articles	Intitulé	Montant
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions <i>Auvent Le Boule d'Or – La Morelle – Maison de gardien -</i>	46 871,50
	Total	46 871,50

Recettes d'investissement

Articles	Intitulé	Montant
	NEANT	0,00
	Total	0,00

Les soldes des restes à réaliser s'élèvent donc à 46 871,50 euros concernant les dépenses d'investissement. Ils seront repris au BP 2022.

Le montant des Reste A Réaliser est de 46 871,50€.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le montant des Restes A Réaliser.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – ABSTENTION et 28 voix POUR

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 15/03/2022*

Béatrice DELORME, Présidente